

Stationnement

Des macarons pour mieux digérer la zone bleue

Dans quelques semaines, la Municipalité mettra en place, une réforme du stationnement qui fera immanquablement parler d'elle.

Qu'on le veuille ou non, Emerainville est une ville de transit. Matin et soir, un flot ininterrompu d'automobilistes, passe par notre commune.

La gare SNCF génère, un afflux de voyageurs, en provenance des communes voisines.

Ces personnes viennent prendre le RER pour aller travailler. Tout ceci est bien naturel et va dans le sens d'une

politique écologique qui désire faire, des transports en commun, une priorité.

Il existe cependant, une faille dans cette politique. La majorité des voyageurs est obligée de venir, à la gare d'Emerainville/Pontault-Combault en voiture, faute de transports suffisants et il est nécessaire que ces mêmes voitures puissent se parquer quelque part. Le parking de la gare étant aussi grand qu'un mouchoir de poche, les véhicules sont remisés, dans le meilleur des cas sur les



Heure d'arrivée

parkings communaux, sur celui d'Intermarché et au pire, dans les rues des quartiers avoisinants, au préjudice des habitants de notre commune.

Pour couronner le tout, l'Intercommunalité réfléchit sur le stationnement payant des parkings des gares, mesure qui entraînera, de facto, un stationnement anarchique supplémentaire.

La voiture ennemie publique n°1

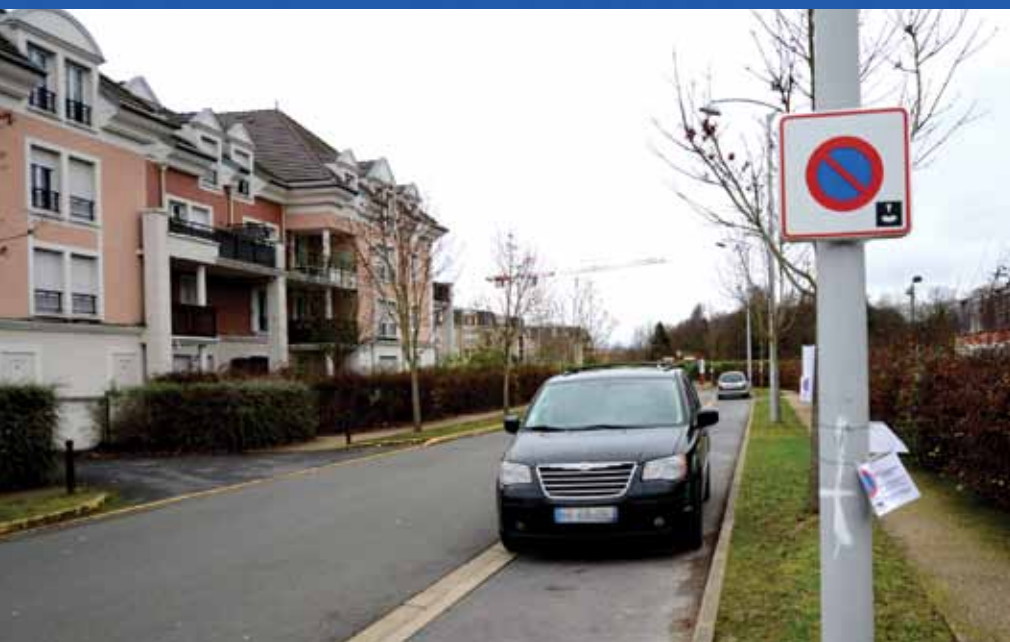
Ceci est le résultat d'une politique nationale qui pour des raisons doctrinales (sans tenir compte des réalités de terrain) a déclaré la voiture ennemie publique n°1.

Depuis des années, les politiciens de Droite comme de Gauche veulent la mort de l'automobile, dans les grandes agglomérations. Tous souhaitent que les citoyens empruntent les transports

de transports, avant d'imposer, voire sanctionner les récalcitrants. Il aurait fallu avoir de l'ambition, chercher des idées et non se cantonner à une vision sectaire.

« Gouverner c'est prévoir ». La formule d'Emile de Girardin est bien connue mais bien peu d'hommes politiques la mettent en œuvre. Notre Municipalité, confrontée à ce problème, veut éviter que les quartiers de la commune ne soient envahis, par des voitures ventouses, empêchant les Emerainvillois de vivre en toute sérénité. De plus, des travaux doivent être effectués, dans les gares RER, tout autour d'Emerainville. Les usagers des transports en commun n'auront d'autres

Heure d'



notamment) les élus majoritaires de notre commune ont décidé de classer, en zone bleue, la totalité du Bourg. Cette mise en zone bleue entraînera des changements d'habitudes.

Un macaron préconisé

Il ne s'agit en aucun cas de pénaliser les Emerainvillois, la zone bleue étant une zone non payante mais verbalisable. Le stationnement sera limité à 2 heures. L'apposition d'un disque de stationnement

en commun pour éviter la pollution, les embouteillages... Cela est sûrement bien et va, sans doute, dans le bon sens mais les décideurs auraient dû, en même temps, développer une politique digne de ce nom en matière

solutions que de se rabattre sur la gare d'Emerainville/Pontault-Combault. Pressentant les problèmes à venir (travaux sur le RER A



de se rendre à la police municipale avec un justificatif de domicile, la carte grise du ou des véhicules et une pièce d'identité, pour se faire enregistrer et obtenir un macaron afférant au véhicule. Les détenteurs de véhicule devront payer le prix de revient du

macaron. Une somme bien modeste qui permettra, à tous ceux qui l'acquerront, d'avoir l'esprit libre.

En principe, dès le milieu du mois d'avril, cette nouvelle règle rentrera en vigueur.



Arrivée

nement derrière le pare-brise reste obligatoire sauf pour les habitants de la commune qui munis d'un badge spécial, pourront se garer, en zone bleue sans limitation de temps. Au bout de 24 heures, les usagers émerainvillois devront néanmoins changer d'emplacement. Les commerçants et leurs employés n'habitant pas la commune devront s'acquitter annuellement du macaron (20€) et de 100€ an supplémentaires.

Si le Préfet entérine le projet de la Municipalité, il sera possible pour ceux qui le désirent,

Zone bleue :

Mode d'emploi

Actuellement la zone bleue ne concerne que certains quartiers du Bourg. Le stationnement se fait selon le principe du Code de la route. Il est possible de stationner son véhicule de 9h à 19h pour une durée de deux heures. A partir de la mi-avril, (la date exacte reste à fixer) les règles changent. Les Emerainvillois auront la possibilité d'obtenir un macaron qui permettra de stationner sans limite de temps dans les zones bleues de la commune.

Les automobilistes extérieurs à Emerainville, quant à eux, seront soumis à la réglementation du Code de la Route.

Les horaires restent inchangés (9h-19h. Pas de zone bleue les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés).



38 rue du Lapin vert
77184 EMERAINVILLE
☎ 0800 099 600/01 60 05 86 51
☎ 01 60 05 57 97



Objet : demande de carte de stationnement

Nom :

Prénom :

Pièce d'identité produite :

- Carte nationale d'identité
- Carte de séjour
- Permis de conduire
- Passeport

N°

délivrée le :

N° de téléphone :

Adresse du requérant :

Courriel :

Justificatif de domicile produit :

:

Immatriculation du véhicule

N° du certificat :

Date et lieu de délivrance :

Merci d'apposer la mention manuscrite suivante :
(J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus)

Date

Signature

